

COMPTE RENDU

DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un,

le Conseil Municipal de Bussy-Albieux, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de Réunion, 53 Route du Soleil Couchant, sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cedric, Mme LECLOUX Aurélie, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, Mme BEAL Marie-Line, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre

Procuration(s) :

M. THINARD Franck donne pouvoir M. CARTERON Philippe

Etai(ent) excusés :

M. FORGE Joffrey, M. BARBIER Christopher, M. THINARD Franck

Madame Valérie SENDRA a été désignée comme secrétaire de séance.

Après lecture et modifications du procès-verbal précédent :

- ajout d'un point concernant l'adhésion de la commune au CNAS pour l'ensemble du personnel,
- modification du montant de l'abonnement concernant la mise en place du logiciel cantine

Après approbation et signature du procès-verbal précédent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil Municipal afin de délibérer sur une demande d'organisation du temps scolaire pour la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire est ensuite passé à l'ordre du jour les questions suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2020, dressé par Monsieur DERORY, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et décisions modificatives de l'exercice considéré, M. DERORY, Maire, s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume en un résultat de clôture de :

Investissement : Excédent : **59 967, 09 €**

Fonctionnement : Excédent : **342 656, 44 €**

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal délibérant sur les compte de gestion 2020 budget général dressé par M. BRETON, Receveur après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice considéré, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020.

-déclare que les comptes de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **342 656, 44 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement
au compte **1068** pour la somme **0, 00 €** et
au compte **002** la somme de **342 656, 44 €**

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'au regard du décret n°2020-632 du 25 mai 2020, il est demandé de solliciter le renouvellement de dérogation auprès de l'Académie de Lyon autorisant à maintenir l'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour la rentrée scolaire 2021.

Monsieur le Maire ajoute que les horaires en vigueur donnent satisfaction tant sur les plans pédagogiques qu'éducatif.

Monsieur le Maire précise que cette demande doit être accompagnée d'une délibération du Conseil Municipal et transmise avant le 28 Mai 2021.

Enfin, Monsieur Le Maire rappelle l'organisation du temps scolaire suivant le tableau ci-après :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8H35*	8H35*	/	8H35*	8H35*
	11H45	11H45	/	11H45	11H45
DUREE DE LA PAUSE MERIDIENNE					
APRES-MIDI	13H20*	13H20*	/	13H20*	13H20*
	16H30	16H30	/	16H30	16H30

* Horaires d'Accueil des élèves dans l'Etablissement, début des cours 10 minutes plus tard.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la demande de renouvellement de dérogation et maintient les horaires prédéfinis jusqu'à présent.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ CHANTIER RD8

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal des résultats de l'appel d'offres concernant les travaux de sécurisation des cheminements piétons de la RD8.

Monsieur le Maire rappelle qu'une estimation du coût des travaux a été réalisée par le Bureau d'Etudes F2I, Maître d'œuvre de l'Opération pour un montant de :

- TRANCHE FERME : 39 729, 00 € HT
- TRANCHE CONDITIONNELLE 1 : 16 358, 00 € HT

Soit un montant global de 56 087, 00 € HT.

Après ouverture des plis et analyse et contrôle des offres, le Maître d'œuvre propose à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'entreprise EUROVIA dont l'offre, d'un montant de 43 966, 00 € HT (Tranche Ferme + Tranche Conditionnelle) est jugée la meilleure dans le respect des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- décider de retenir l'entreprise ci-dessus exposée dans la cadre du marché de la RD8,
- donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et accepte :

- de retenir l'Entreprise EUROVIA pour réaliser les travaux sur la RD8,
- donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison Bourgeoise appartenant à Madame THOMAS située au carrefour de la Route du Bost et Route de la Conche serait en vente.

Monsieur le Maire évoque aux élus la possibilité d'appliquer un droit de préemption instauré dans la commune en 2014 ou le droit d'alignement le jour où il y aurait un acquéreur.

Monsieur le Maire suggère d'acheter une bande du terrain pour élargir et sécuriser ce carrefour.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de réfléchir à cette éventualité pendant qu'il se renseigne auprès de divers services des démarches à effectuer.

DIVERS

CEREMONIE DU 08 MAI

Monsieur le Maire informe les élus que la cérémonie du 8 Mai aura lieu à 11H00 en respectant les consignes sanitaires.

PROJET MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire explique qu'une réunion est prévue avec l'architecte le Lundi 19 Avril à 17H30 en Salle de Réunion concernant le projet de la Maison des Associations.

ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que les élections Départementales et Régionales ont été décalées et auront lieu le 20 et 27 Juin.

Il précise que le bureau de vote ne sera pas en Mairie mais à la Salle des Fêtes afin de respecter les consignes sanitaires.

INCIVILITES

Monsieur le Maire expose aux élus plusieurs incivilités qu'il y a eu sur la commune ces dernières semaines :

- un dépôt sauvage à Gouttebelin où plusieurs pneus ont été retrouvés
- cailloux, paillage sec jetés à la rivière
- poubelle jaune de la Salle des Fêtes volée
- vol de cônes la semaine lundi dernier entre 10H00 et 12H00
- vol de plantes à l'ESAT
- vol des poignées de la boîte à livres située sur la Place de la Mairie
- vitre fissurée de la Salle des Fêtes

VACCINATION

Monsieur le Maire informe que le deuxième tour de vaccination pour les plus de 70 ans est prévu le 27 Avril.

SOS VILLAGE

Monsieur Philippe CARTERON suggère d'aider Monsieur PLUVINAGE dans les démarches pour lui trouver un successeur.

Il propose de l'accompagner pour un reportage dans l'émission SOS VILLAGE.

Les élus à l'unanimité acceptent cette idée afin de retrouver rapidement une boulangerie au sein de notre commune.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

